

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 773**22 mai 2002****SOMMAIRE**

Agence Immobilière Claude Michels, S.à r.l., Remich	37092	HCT Holding S.A., Luxembourg	37082
Agroindustriel International S.A., Luxembourg ...	37068	Hydraulic Engineering Holding S.A., Luxembourg	37101
Agroindustriel International S.A., Luxembourg ...	37068	Hydraulic Engineering Holding S.A., Luxembourg	37102
Ancienne Maison Josy Welter & Fils, S.à r.l., Luxembourg	37090	Hydraulic Engineering Holding S.A., Luxembourg	37102
Ardennes Holdings S.A., Luxembourg	37063	Ingénierie Technique et Financière, S.à r.l., Luxembourg	37092
Bilway Financing S.A., Luxembourg	37077	Jass Invest Holding S.A., Luxembourg	37079
Calvasina Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37070	Kerika Holding S.A., Luxembourg	37058
Calvasina Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37070	Kilimanjaro Holding S.A., Luxembourg	37074
Calvasina Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37070	Lagash Participations S.A., Luxembourg	37058
CD Holding S.A., Luxembourg	37098	M. Lux S.A., Luxembourg	37064
CD Holding S.A., Luxembourg	37098	M. Lux S.A., Luxembourg	37064
Century Investments S.A., Luxembourg	37100	Marbrerie Bertrand, S.à r.l., Munsbach	37092
Century Investments S.A., Luxembourg	37100	Meccanica Finanziaria International S.A., Luxembourg	37101
Century Investments S.A., Luxembourg	37100	Meson Holding S.A., Luxembourg	37074
Copernic Invest S.A., Luxembourg	37094	Metropartecipazioni, S.à r.l., Luxembourg	37083
Copernic Invest S.A., Luxembourg	37094	Millennium Ventures S.A., Luxembourg	37071
Copernic Invest S.A., Luxembourg	37094	Mini Max Data International Holding S.A., Luxembourg	37097
Copernic Invest S.A., Luxembourg	37094	Mini Max Data International Holding S.A., Luxembourg	37097
ECRE-Electronic Contractors Real Estate Europe S.A., Luxembourg-Kirchberg	37059	Mini Max Data International Holding S.A., Luxembourg	37097
ECRE-Electronic Contractors Real Estate Europe S.A., Luxembourg-Kirchberg	37060	Mini Max Data International Holding S.A., Luxembourg	37098
Etablissements A. Poeckes S.A., Tétange	37090	Mini Max Data International Holding S.A., Luxembourg	37098
Euro Gest Coffee S.A., Luxembourg	37093	Mini Max Data International Holding S.A., Luxembourg	37098
Eurofip Holding S.A., Luxembourg	37095	Morgane S.C., Dudelange	37075
Experteyes Ventures S.A., Strassen	37072	Naas Holding S.A., Luxembourg	37066
Family Six S.A., Luxembourg	37069	Nabu S.A., Luxembourg	37099
Family Six S.A., Luxembourg	37069	Nabu S.A., Luxembourg	37099
Family Six S.A., Luxembourg	37069	Naust Holding S.A., Luxembourg	37066
Far Holding S.A., Luxembourg	37072	Nordic High Steel S.A., Luxembourg	37080
Finatrust S.A.H., Luxembourg	37092	(Le) Noyer S.C.I., Luxembourg	37082
Fincor International Holding S.A., Luxembourg ..	37060	Office Future International Services S.A., Luxembourg/Kirchberg	37092
Finsbury S.A., Luxembourg	37103	One S.A., Luxembourg	37086
Finsbury S.A., Luxembourg	37103	Parnuk S.A.H., Luxembourg	37094
Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie ...	37065	Pedinotti et Cie, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	37076
Fontex Holding S.A., Luxembourg	37095	Pentland Holding S.A., Luxembourg	37072
Gesmar International S.A., Luxembourg	37102	(La) Poudrerie S.A., Luxembourg	37096
Global Time Invest Holding S.A., Luxembourg ...	37065		

PPE Holding S.A., Luxembourg	37074	Saltver Holding S.A., Luxembourg	37066
Proman S.A., Luxembourg	37104	SEMS International Holding S.A., Luxembourg	37101
Proman S.A., Luxembourg	37104	Servi-Team, S.à r.l., Rumelange	37095
Proman S.A., Luxembourg	37104	Sitcom International S.A., Luxembourg	37066
Quartz Finance S.A., Luxembourg	37096	Speralux S.A., Munsbach	37090
Quartz Finance S.A., Luxembourg	37096	Stiphout Finance S.A., Luxembourg	37061
Quartz Finance S.A., Luxembourg	37096	Stiphout Finance S.A., Luxembourg	37062
Quartz Finance S.A., Luxembourg	37096	Titan Holding S.A., Luxembourg	37065
Resultex S.A.H., Luxembourg	37093	Titan Holding S.A., Luxembourg	37065
Rothenburg S.A., Luxembourg	37062	Titan Holding S.A., Luxembourg	37073
Royal Ascot Holding S.A., Luxembourg	37097	Val Malenco S.A., Luxembourg	37087
S.E.F.I., South European Financial Investments S.A., Luxembourg	37067	Vista Global Holding S.A., Luxembourg	37086
S.E.F.I., South European Financial Investments S.A., Luxembourg	37067	Vista Global Holding S.A., Luxembourg	37086
S.E.F.I., South European Financial Investments S.A., Luxembourg	37067	Waldbillig Victor, S.à r.l., Wormeldange	37091

LAGASH PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.556.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

LAGASH PARTICIPATIONS S.A.

Signature

(14863/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

KERIKA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 39.603.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le 14 décembre 2001, que l'Assemblée a pris entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 29 juin 2001 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

KERIKA HOLDING S.A.

S. Vandì / P. Bouchoms

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14872/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

ECRE-ELECTRONIC CONTRACTORS REAL ESTATE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 53.732.

L'an deux mille deux, le trente et un janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ECRE-ELECTRONIC CONTRACTORS REAL ESTATE EUROPE S.A., R.C. B N° 53.732, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 18 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 193 du 17 avril 1996.

La séance est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Madame M.-Rose Dock, directeur général, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Véronique Guebels, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six millions (6.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF pour fixer le capital social à EUR 148.736,11, représenté par 6.000 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 26.263,89 pour le porter à EUR 175.000,- par la création et l'émission de 1.059 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription des 1.059 actions nouvelles ainsi créées par ROSEVARA LIMITED et libération par conversion partielle d'une créance.

3. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 25,- avec diminution correspondante du nombre d'actions.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de francs luxembourgeois en euros au cours de 40,3399 LUF pour 1,- EUR, de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 148.736,11, représenté par 6.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 26.263,89 pour le porter de son montant converti de EUR 148,736,11 à EUR 175.000,- euros par la création et l'émission de 1.059 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par ROSEVARA LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 4, Custume Place, Athlone, République d'Irlande, ici représentée par Madame M.-Rose Dock, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 15 janvier 2002.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Les nouvelles actions sans désignation de valeur nominale ont été émises en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une partie de la créance que la société ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, a sur la société ECRE-ELECTRONIC CONTRACTORS REAL ESTATE EUROPE S.A.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 9 janvier 2002 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de EUR 26.263,89 provenant de cette dette en capital social de la Société.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à EUR 25,- avec diminution correspondante du nombre des actions de 7.059 à 7.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des 7.000 actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent soixante-quinze (175.000,-) euros (EUR), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, V. Guebels, A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 133S, fol. 81, case 7. – Reçu 262,64 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

A. Schwachtgen.

(14741/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

ECRE-ELECTRONIC CONTRACTORS REAL ESTATE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 53.732.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 82 du 31 janvier 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

A. Schwachtgen.

(14742/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

FINCOR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.325.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 novembre 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Alfonso Belardi, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Sergio Vandi, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

FINCOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.

S. Vandi / A. Belardi

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14870/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

STIPHOUT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.277.

L'an deux mille deux, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de STIPHOUT FINANCE S.A., R.C. B Numéro 40.277, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 433 du 29 septembre 1992.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître André Schwachtgen, en date du 4 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 562 du 3 novembre 1995.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur David Harvey, «Chartered Accountant», demeurant à Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept cent cinquante actions d'une valeur nominale de cent florins néerlandais chacune représentant l'intégralité du capital social de soixante quinze mille florins néerlandais, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion du capital social de NLG en euros.

3.- Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de neuf cent soixante-six euros et quarante-huit cents (EUR 966,48) pour le porter de son montant actuel converti de trente quatre mille trente-trois euros cinquante-deux cents (EUR 34.033,52) à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale des actions.

5.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

6.- Acceptation de la démission de l'administrateur Monsieur Erik Hartsuiker.

- Décharge.

7.- Nomination d'un nouvel administrateur à savoir: CONNELSVILLE FINANCIAL SERVICES INC., avec son siège social à Panama, République de Panama.

8.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est changée de NLG en euros au cours de 1 euro pour 2,20371 NLG, de sorte que le capital social est fixé à trente quatre mille trente-trois euros cinquante-deux cents (EUR 34.033,52) représenté par sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de neuf cent soixante-six euros et quarante-huit cents (EUR 966,48) pour le porter de son montant actuel de trente quatre mille trente-trois euros cinquante-deux cents (EUR 34.033,52) euros à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sans émission d'actions nouvelles. Le montant de neuf cent soixante-six euros et quarante-huit cents (EUR 966,48) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à trente-cinq (EUR 35,-) euros. En conséquence le nombre d'actions est porté de sept cent cinquante (750) à mille (1.000).

Le conseil d'administration est chargé de procéder à la répartition des actions entre les actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

Quatrième résolution

Suite aux trois résolutions qui précèdent, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante: (les alinéas 5 à 8 étant supprimés)

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille (EUR 35.000,-) euros divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-cinq (EUR 35,-) euros chacune.»

Cinquième résolution

La démission de l'administrateur suivant est acceptée:

- Monsieur Erik Hartsuiker, administrateur de sociétés, demeurant à Gerard Doulaan 46A, NL-1412 JC Naarden, Pays-Bas.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Est nommée comme nouvel administrateur:

- CONNELSVILLE FINANCIAL SERVICES INC., avec son siège social à Hong Kong Building, 6th floor, Samuel Lewis Avenue, Panama, République de Panama.

Par conséquent les administrateurs de la société sont les suivants:

- Monsieur David Harvey, «Chartered Accountant», demeurant à Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar.

- CONNELSVILLE N.V., avec siège social à Kaya Flamboyan, 96 PO Box 806, Curaçao, Antilles Néerlandaises,

- CONNELSVILLE FINANCIAL SERVICES INC., avec son siège social à Hong Kong Building, 6th floor, Samuel Lewis Avenue, Panama, République de Panama.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Harvey, R. Thill, M. Prospert, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 133S, fol. 64, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

A. Schwachtgen.

(14743/230/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

STIPHOUT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 40.277.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 50 du 23 janvier 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

A. Schwachtgen.

(14744/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

ROTHENBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.017.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 21 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 2.100.000,- est converti en EUR 52.500,- avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 21 novembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 52.057,64 à un montant de EUR 52.500,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 442,36 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur la réserve légale.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 52.500,-, représenté par 2.100 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour ROTHENBURG S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 67, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14815/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

ARDENNES HOLDINGS, Société Anonyme Holding.
Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 85.773.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the twenty-eighth of January.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Cristina Fileno, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on January 24, 2002.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company ARDENNES HOLDINGS, hereafter called «the Company», was incorporated originally under Belgian Law under the denomination of ARDENNES INVESTISSEMENTS, pursuant to a deed of Maître Jean-Pierre Umbreit, notary residing in Arlon, dated December 22, 1993, published in the annexes of the Moniteur Belge of January 15, 1994 under Number 940115-228.

- The registered office of the Company has been transferred to Luxembourg and the Articles of Incorporation have been amended at the same time by a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of the undersigned notary, dated January 23, 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The corporate capital is presently set at thirty thousand nine hundred and eighty-six euro and sixty-nine cent (EUR 30,986.69), divided into twenty-five (25) shares without par value, which have been entirely subscribed fully paid up in cash or in kind.

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company ARDENNES HOLDINGS was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Cristina Fileno, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ARDENNES HOLDINGS, dénommée ci-après «la Société», fut constituée originellement sous la dénomination de ARDENNES INVESTISSEMENTS, sous le régime légal belge, suivant un acte reçu par Maître Jean-

Pierre Umbreit, notaire de résidence à Arlon, en date du 22 décembre 1993, publié aux annexes au Moniteur Belge du 15 janvier 1994 sous le Numéro 940115-228.

- Le siège social de la Société a été transféré au Luxembourg et les statuts ont été modifiés en même temps suivant un acte revu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 23 janvier 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- La Société a actuellement un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), divisé en vingt-cinq (25) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces ou en nature.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ARDENNES HOLDINGS.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Fileno, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 133S, fol. 71, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

A. Schwachtgen.

(14745/230/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

M. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.565.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 28 décembre 1999 entre la Société Anonyme M. LUX S.A. et la Société Anonyme BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été résilié en date du 19 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14832/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

M. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 73.565.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14857/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

TITAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 71.065.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 1999, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour TITAN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14758/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

TITAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 71.065.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour TITAN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14759/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

GLOBAL TIME INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.686.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour GLOBAL TIME INVEST HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14768/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGENIERIE, Etablissement d'utilité publique.*Résumé des recettes -dépenses (en LUF) du 1^{er} octobre 1998 au 30 septembre 1999*

1.	Report au début de l'exercice 1998-1999	1.246.943
2.	Recettes (produits à recevoir inclus)	3.289.094
	Dépenses	3.541.657
	Résultat de l'exercice	- 252.563
3.	Résultat cumulé à reporter pour l'exercice 1999-2000	994.380

Le 30 septembre 1999

P. Hurt.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

Lu et approuvé

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 555, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14859/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

SALTVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 78.481.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour SALTVER HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14769/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

NAUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.531.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour NAUST HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14770/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

NAAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.590.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour NAAS HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14771/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

SITCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.858.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 janvier 2002

La démission de Monsieur Angelo De Bernardi de son poste d'administrateur et de Président, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur en son remplacement, Monsieur Luca Giammatteo, économiste, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, qui aura pouvoir de signature individuelle jusqu'à EUR 12.400,- (douze mille quatre cent Euros). Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme

SITCOM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 564, fol. 44, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14862/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

S.E.F.I., SOUTH EUROPEAN FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.211.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 9 mars 2000 entre la Société Anonyme S.E.F.I., EUROPEAN FINANCIAL INVESTMENTS S.A. et la Société Anonyme BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été résilié en date du 28 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14837/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

S.E.F.I., SOUTH EUROPEAN FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.211.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue de façon extraordinaire en date du 28 décembre 2001

Sixième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet au 28 décembre 2001, de Messieurs Alessandro Jelmoni, Mario Iacopini et Eliseo Graziani de leur fonction d'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortant pour l'exercice de leur fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Sandweiler;
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Differdange.

L'Assemblée décide de leur conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

Septième résolution

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission, avec effet au 12 décembre 2001, du Commissaire aux comptes, HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de sa fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société:

- FIN-CONTROL S.A., 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

L'Assemblée décide de lui conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide également de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante:

- 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14838/024/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

S.E.F.I., SOUTH EUROPEAN FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.211.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14858/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

AGROINDUSTRIEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.747.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 3 mars 1999 entre la Société Anonyme AGROINDUSTRIEL INTERNATIONAL S.A. et la Société Anonyme BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été résilié en date du 28 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14828/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

AGROINDUSTRIEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.747.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 28 décembre 2001*

Première résolution

Selon la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2001, l'Assemblée prend acte, d'une part, de la démission de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et ratifie la cooptation de Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant et, d'autre part, de la démission de Monsieur Virgilio Ranalli de sa fonction d'administrateur et ce, sans pourvoir à son remplacement.

L'Assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortant pour l'exercice de leur fonction.

L'Assemblée générale décide de réduire le nombre de postes d'administrateurs de quatre à trois.

Suite à cette résolution, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, avec effet au 28 décembre 2001, de Messieurs Alessandro Jelmoni, Mario Iacopini et Eliseo Graziani de leur fonction d'administrateur de la société.

L'Assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortant pour l'exercice de leur fonction.

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société:

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Sandweiler.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Differdange.

L'Assemblée décide de leur conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission, avec effet au 28 décembre 2001, du Commissaire aux comptes, HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 32, rue Jean-Pierre Bresseur, L-1258 Luxembourg.

L'Assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de sa fonction.

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la société:

FIN-CONTROL S.A. 13, rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

L'Assemblée décide de lui conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide également de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14829/024/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

FAMILY SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.967.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 20 juillet 1995 entre la Société Anonyme FAMILY SIX S.A. et la Société Anonyme BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été résilié en date du 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14839/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

FAMILY SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.967.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société en date du 12 novembre 2001

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de transférer, avec effet au 31 décembre 2001, le siège de la Société de la manière suivante:

A biffer:

12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

A inscrire:

19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14840/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

FAMILY SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.967.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 19 décembre 2001

Résolution unique

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet au 31 décembre 2001, de Messieurs Alessandro Jelmoni, Eliseo Graziani et Mario Iacopini de leur fonction d'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortant pour l'exercice de leur fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de la Société:

- Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;

- Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg;

- Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée décide de leur conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14841/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

CALVASINA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.464.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 16 octobre 1997 entre la société à responsabilité limitée CALVASINA LUXEMBOURG, S.à r.l. et la société anonyme BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été résilié en date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Aux fins de réquisition
BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A.

Banque domiciliataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14847/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

CALVASINA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.464.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil de Gérance
de la société en date du 12 novembre 2001*

Résolution unique

Le Conseil de Gérance décide de transférer, avec effet au 31 décembre 2001, le siège de la société de la manière suivante:

A biffer:

12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

A inscrire:

19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14848/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

CALVASINA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.464.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés
de la société en date du 27 décembre 2001*

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet au 31 décembre 2001, de Messieurs Alessandro Jelmoni et Mario Iacopini de leur fonction de la société.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants sortant pour l'exercice de sa fonction.

2^{ème} résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de gérant de la société, en remplacement des gérants sortant:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée décide de leur conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14849/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

MILLENNIUM VENTURES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 68.618.

Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held at the registered office of the company on Friday, December 21st, 2001 at 3.00 p.m. CET

The meeting was called to order at 3.00 p.m. and was presided over by Mr Eggert J. Hilmarsson. The Chairman appointed Mr Daniel Jadoul as Secretary. The meeting elected as Scrutineer Mr Jean Koninckx. The meeting having thus been constituted, the Chairman directed the Secretary to record the following:

A. That the agenda of the annual general meeting is the following:

1. Approval of the Financial Reports for the years ended December 31st, 1999 and 2000.
2. Approval of the External Auditor's Reports for the years ended December 31st, 1999 and 2000.
3. Discharge of the Board of Directors for the years ended December 31st, 1999 and 2000.
4. Election of the Board of Directors.
5. Discharge of the External Auditor for the years ended December 31st, 1999 and 2000.
6. Election of the External Auditor.
7. Approval of no dividend payments and of the allocations of the financial results.
8. Approval of the transfer of the registered office and of the new domiciliation agent of the company.
9. Any other business.

B. That annual general meeting has been duly convened by letters containing the invitation, the agenda, the voting proxy form and a copy of the accounts, sent to the registered shareholders listed on the share register as at the date of the dispatch of the convening notice.

C. That an attendance list showing the names of the shareholders present or represented and their proxies and the number of their shares and signed by the shareholders, and, the members of the board of the meeting shall remain attached, together with proxies of the represented shareholders, to the present minutes.

D. That the present meeting has been regularly convened and that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all items of the agenda.

After this had been set forth by the Chairman and approved by the members, the meeting then proceeded to the agenda.

The Chairman submitted to the meeting the report of the Board of Directors for the year ended December 31st, 1999 and 2000 and then submitted the report of the statutory auditor for the same period. These reports did not give rise to any comments from the persons attending the meeting.

The Chairman then submitted to the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The general meeting approved the Financial Reports for the years ended December 31st, 1999 and 2000.

Second resolution

The general meeting approved the External Auditor's Reports for the years ended December 31st, 1999 and 2000.

Third resolution

The general meeting discharged the Board of Directors in respect of the carrying out of their duties for the years ended December 31st, 1999 and 2000.

Fourth resolution

The general meeting approved the election of the three Directors to the Company, namely: Mr Francis N. Hoogewerf, company director, with professional address at 19, rue Aldringen, P.O. Box 878, L-2018 Luxembourg, Luxembourg, Paul N. Worth, company director, residing at 60, rue des Romains, L-1027 Luxembourg, and Richard Turner, company director, residing at 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, for the year commencing January 1st, 2001.

All of the Directors are to hold office for a period terminating at the end of the Annual General Meeting of Shareholders to be held in relation with the financial year ending December 31st, 2001.

Fifth resolution

The general meeting discharged the External Auditor in respect of the carrying out of his duties for the years ended December 31st, 1999 and 2000.

Sixth resolution

The general meeting approved the election of Mr Henri Vanherberghen, «ingénieur commercial et comptable agréé», residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Brussels, Belgium, as External Auditor of the company for the year commencing January 1st, 2001.

The External Auditor is to hold office for a period terminating at the end of the Annual General Meeting of Shareholders to be held in relation with the financial year ending December 31st, 2001.

Seventh resolution

The general meeting approved to make no dividend payments and to allocate the financial results.

Eight resolution

The general meeting approved the transfer of the registered office of the company to 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Luxembourg, and to appoint as the new domiciliation agent OVERSEAS COMPANY REGISTRATION AGENTS (LUXEMBOURG) S.A., 19, rue Aldringen, P.O. Box 878, L-2018 Luxembourg, Luxembourg.

There being no further business, the meeting thereupon concluded at 3.15 p.m.

Luxembourg, Friday 21st, 2001.

E. J. Hilmarsson

Chairman of the Meeting

(14873/000/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

FAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 72.643.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour FAR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14772/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

PENTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 75.232.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour PENTLAND HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14773/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

EXPERTEYES VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.023.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 décembre 2001

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Wim Loncke avec effet au 31 décembre 2001 et de le remplacer par la société anonyme de droit belge NV FOUND IT, avec siège social à Noordrijzelstraat 4, 90312 Gent-Drongen, inscrite au registre de commerce à Gand sous le numéro H.R.G. 183.567 représentée par son Administrateur-Délégué, Chris Raman.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 4 janvier 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 41, case 7. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14807/578/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

TITAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 71.065.

*Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held at the registered office of the company on Friday,
December 21st, 2001 at 3.15 p.m. CET*

The meeting was called to order at 3.15 p.m. and was presided over by Mr Eggert J. Hilmarsson.

The Chairman appointed Mr Daniel Jadoul as Secretary. The meeting elected as Scrutineer Mr Jean Koninckx.

The meeting having thus been constituted, the Chairman directed the Secretary to record the following:

A. That the agenda of the annual general meeting is the following:

1. Approval of the Financial Reports for the years ended December 31st, 1999 and 2000.
2. Approval of the External Auditor's Reports.
3. Discharge of the Board of Directors for the years ended December 31st, 1999 and 2000.
4. Election of the Board of Directors.
5. Discharge of the External Auditor for the years ended December 31st, 1999 and 2000.
6. Election of the External Auditor.
7. Approval of no dividend payments and of the allocations of the financial results.
8. Approval of the transfer of the registered office and of the new domiciliation agent of the company.
9. Any other business.

B. That annual general meeting has been duly convened by letters containing the invitation, the agenda, the voting proxy form and a copy of the accounts, sent to the registered shareholders listed on the share register as at the date of the dispatch of the convening notice.

C. That an attendance list showing the names of the shareholders present or represented and their proxies and the number of their shares and signed by the shareholders, and, the members of the board of the meeting shall remain attached, together with proxies of the represented shareholders, to the present minutes.

D. That the present meeting has been regularly convened and that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all items of the agenda.

After this had been set forth by the Chairman and approved by the members, the meeting then proceeded to the agenda.

The Chairman submitted to the meeting the report of the Board of Directors for the year ended December 31st, 1999 and 2000 and then submitted the report of the statutory auditor for the same period. These reports did not give rise to any comments from the persons attending the meeting.

The Chairman then submitted to the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The general meeting approved the Financial Reports for the years ended December 31st, 1999 and 2000.

Second resolution

The general meeting approved the External Auditor's Reports for the years ended December 31st, 1999 and 2000.

Third resolution

The general meeting discharged the Board of Directors in respect of the carrying out of their duties for the years ended December 31st, 1999 and 2000.

Fourth resolution

The general meeting approved the election of the three Directors to the Company, namely: Mr Francis N. Hoogewerf, company director, with professional address at 19, rue Aldringen, P.O. Box 878, L-2018 Luxembourg, Luxembourg, Paul N. Worth, company director, residing at 60, rue des Romains, L-1027 Luxembourg, and Richard Turner, company director, residing at 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, for the year commencing January 1st, 2001.

All of the Directors are to hold office for a period terminating at the end of the Annual General Meeting of Shareholders to be held in relation with the financial year ending December 31st, 2001.

Fifth resolution

The general meeting discharged the External Auditor in respect of the carrying out of his duties for the years ended December 31st, 1999 and 2000.

Sixth resolution

The general meeting approved the election of Mr Henri Vanherberghen, «ingénieur commercial et comptable agréé», residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Brussels, Belgium, as External Auditor of the company for the year commencing January 1st, 2001.

The External Auditor is to hold office for a period terminating at the end of the Annual General Meeting of Shareholders to be held in relation with the financial year ending December 31st, 2001.

Seventh resolution

The general meeting approved to make no dividend payments and to allocate the financial results.

Eighth resolution

The general meeting approved the transfer of the registered office of the company to 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Luxembourg, and to appoint as the new domiciliation agent OVERSEAS COMPANY REGISTRATION AGENTS (LUXEMBOURG) S.A., 19, rue Aldringen, P.O. Box 878, L-2018 Luxembourg, Luxembourg.

There being no further business, the meeting thereupon concluded at 3.30 p.m.

Luxembourg, December 21st, 2001.

E. J. Hilmarsson

Chairman of the Meeting

(14879/000/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

MESON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.171.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour MESON HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14774/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

KILIMANJARO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 77.665.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour KILIMANJARO INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14776/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

PPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.094.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 9 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69 avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 30.986,69, représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour PPE HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 67, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14812/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

MORGANE, Société Civile.

Siège social: L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl.

STATUTS

L'an deux mille deux, le quatorze février, les soussignés:

1. Monsieur Jean-Luc Baudouin, directeur de sociétés, demeurant à L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl;

2. Monsieur Joseph Pennese, cadre technique, demeurant à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener;

conviennent de constituer une société civile dont ils établissent les statuts comme suit:

1. Dénomination, Objet, Siège, Durée**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui pourraient le devenir ultérieurement, il est formé une société civile sous la dénomination de MORGANE.**Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir ou construire.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. Le siège de la société est fixé à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.**2. Capital, Apports, Parts sociales****Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent quatorze mille Euro (214.000,-), représenté par mille parts sociales (1.000) d'une valeur nominale de deux cent quatorze Euro (214,-) chacune, réparti comme suit:

1. Monsieur Jean-Luc Baudouin, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts	999 parts
2. Monsieur Joseph Pennese, prénommé, une part	1 part
Total: mille parts	1.000 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent quatorze mille Euro (214.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La transmission des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être transmises soit entre vifs, soit pour cause de décès à des non-associés ou tiers, qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.**Art. 8.** Dans leur rapport respectif, les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

3. Gestion de la société**Art. 10.** La société est administrée par un plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis à vis des tiers.

4. Assemblée générale**Art. 11.** Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.**Art. 12.** Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire.

L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 3 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants.

Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales, de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social, ainsi que de la fixation des pouvoirs des gérants.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

5. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales.

Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2002 un état de la situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements constituent le bénéfice net. Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

6. Dispositions générales

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la compétence des tribunaux de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). A cette fin, tout associé ou ayants droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société.

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés prénommés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Luc Baudouin, prénommé.

Le gérant aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée et d'acquérir, de construire ou de vendre des immeubles.

2. Le siège est établi à L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl.

Luxembourg, le 14 février 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14883/592/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

PEDINOTTI ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval.

R. C. Luxembourg B 8.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14783/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

BILWAY FINANCING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le six février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.
- 2) Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de BILWAY FINANCING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- EUR), représenté par trois mille sept cent cinquante (3.750) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentants tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de février à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille trois.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposé par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télex, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administrateurs peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées, établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion du conseil d'administrateurs peut également être tenue avec des administrateurs qui se trouvent en différents lieux pourvu qu'ils peuvent s'entendre les uns les autres, par exemple par conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille deux.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) Carine Bittler, prénommée	187.500,-	187.500,-	1.875
2) Yves Schmit, prénommé	187.500,-	187.500,-	1.875
Total:	375.000,-	375.000,-	3.750

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 5.350,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg;

- Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant Bertrange;

- Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

3) A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

4) L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

5) La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille huit.

6) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites comparantes ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Bittler, Y. Schmit, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 février 2002, vol. 465, fol. 44, case 6. – Reçu 3.750 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 février 2002.

A. Lentz.

(14893/221/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

JASS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 78.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 audités au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour JASS INVEST HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14777/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

NORDIC HIGH STEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille un, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3IJ (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields, ici représentée par Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 12 décembre 2001.

2.- WALBOND INVESTMENTS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de NORDIC HIGH STEEL S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici l'à n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mardi du mois de septembre à 13.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- AQUALEGION LTD., prédésignée, trois cent six actions	306
2.- WALBOND INVESTMENTS LTD., prédésignée, quatre actions	4
Total: trois cent dix actions	310

Le comparant sub 1) est désigné fondateur; le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-trois mille francs luxembourgeois (LUF 53.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelées aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c.- Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Cinarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2001, vol. 863, fol. 98, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2002.

J.-J Wagner.

(14894/239/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

LE NOYER, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg.

Suite aux cessions de parts intervenues en décembre 2001, la répartition des parts est la suivante:

Madame Marie-Jeanne Linden, demeurant à Luxembourg	9 parts
Monsieur Pierre Linden, demeurant à Hoscheid	1 part

La démission de Monsieur Mathias Foehr, demeurant à Luxembourg, en tant que gérant est acceptée.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 564, fol. 46, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14780/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

HCT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.114.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. Fontaine

Administrateur

(14792/792/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

METROPARTECIPAZIONI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit italien METROPARTECIPAZIONI S.R.L., ayant son siège social à Rome, Via Asiago numéro 1, constituée suivant acte reçu par Maître Riccardo de Corato, notaire de résidence à Rome, en date du 22 octobre 1999, sous le numéro 66042 de son répertoire, inscrite à Rome sous le numéro 05861891009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social de dix mille trois cent vingt-neuf euros (EUR 10.329,-) est détenue par Monsieur Giuseppe Ferraro, avocat, demeurant à Via A.Bertoloni 26/A, Rome.

que le susdit associé, qui détient tous les droits de vote, est dûment représenté à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations éventuelles, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social de la société de Rome, Via Asiago numéro 1, à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal et de changer sa nationalité d'italienne en luxembourgeoise.

2.- Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes de la société au 11 novembre 2001, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

3.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 2.767,04 pour le porter de son montant actuel de EUR 10.329,- à EUR 7.561,96, par apurement partiel de pertes jusqu'à due concurrence.

4.- Acceptation du rapport du réviseur.

5.- Modification de l'objet social de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

6.- Changement de la durée de la société en durée illimitée.

7.- Modification de la dénomination sociale en METROPARTECIPAZIONE, S.à r.l.

8.- Augmentation de capital à concurrence de EUR 4.938,04 pour le porter de son montant actuel de EUR 7.561,96 à EUR 12.500,-.

9.- Libération de l'augmentation de capital par l'associé unique par versement en espèces.

10.- Fixation du nombre de parts sociales à 125 et fixation d'une valeur nominale à EUR 100,-.

11.- Refonte des statuts pour les adapter aux modifications qui précèdent, à la législation, et aux usages luxembourgeois.

12.- Décision de donner décharge pleine et entière au gérant actuel Monsieur Giuseppe Ferraro, pour sa gestion pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

13.- Décision de nommer Madame Luisella Moreschi, comme gérante unique de la société devenue luxembourgeoise.

Première résolution

L'assemblée générale décide le transfert du siège social, statutaire et administratif de la société de Rome, Via Asiago numéro 1, à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, d'accepter la nationalité luxembourgeoise pour la société et de soumettre la société au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée générale arrête et approuve les bilan et compte de pertes et profits de la société au 11 novembre 2001, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture au Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de deux mille sept cent soixante-sept euros et quatre cents (EUR 2.767,04) pour le ramener de son montant actuel de dix mille trois cent vingt-neuf euros (EUR 10.329,-) à celui de sept mille cinq cent soixante et un euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 7.561,96) par apurement partiel de pertes jusqu'à due concurrence et sans réduire pour autant le nombre d'actions.

La preuve de cette perte a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver le rapport du réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION, S.à r.l., L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, daté du 18 décembre 2001.

Il résulte du même rapport établi par H.R.T. REVISION, S.à r.l., que l'actif net de la société correspond à sept mille cent cent soixante et un euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 7.561,96) (avant augmentation).

Le rapport contient la conclusion suivante:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées, nous pouvons conclure qu'à notre avis le montant des actifs nets de la société est égal à ITL 14.642.000 soit EUR 7.561,96.»

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre du transfert du siège social de la société.

Le présent rapport du réviseur, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la durée de la société en durée illimitée.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en METROPARTECIPAZIONI, S.à r.l.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille neuf cent trente-huit euros et quatre cents (EUR 4.938,04) pour le porter de son montant actuel de sept mille cinq cent soixante et un euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 7.561,96) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par apport en espèces de la somme à due concurrence.

L'assemblée générale constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant a été effectuée par l'associé unique Monsieur Giuseppe Ferraro, prénommé.

La preuve de ce paiement de quatre mille neuf cent trente-huit euros et quatre cents (EUR 4.938,04) a été rapportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Neuvième résolution

L'assemblée décide que le capital social souscrit au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) après augmentation de capital ci-avant réalisée, sera représentée par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Dixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, aux usages et formalités usitées dans ce pays, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de METROPARTECIPAZIONI, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

Les parts sociales sont entièrement souscrites par Monsieur Giuseppe Ferraro, avocat, demeurant à Via A. Bertoloni 26/A Rome.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière au gérant actuel, Monsieur Giuseppe Ferraro, pré-nommé, pour sa gestion pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

Douzième résolution

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de seule et unique gérante de la société METROPARTECIPAZIONI, S.à r.l., prédésignée, devenue luxembourgeoise, Madame Luisella Moreschi, pré-nommée.

Elle a les pouvoirs les plus étendus par agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, A. Cinarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2002, vol. 865, fol. 20, case 7. – Reçu 49,38 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(14895/239/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

VISTA GLOBAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 72.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 et tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 17 décembre 2001 et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour VISTA GLOBAL HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14778/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

VISTA GLOBAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 72.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 et tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 17 décembre 2001 et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour VISTA GLOBAL HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14779/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.255.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue à Luxembourg, le 28 janvier 2002, que le Conseil a pris, entre autre, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Madame Rachel Szymanski (Annexe 1.) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Madame Rachel Szymanski, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2002.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

ONE S.A.

S. Vandt / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14871/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

VAL MALENCO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- CAPITAL INVESTMENT TRUST S.p.A. une société ayant son siège à I-25124 Brescia, Via Cefalonia, 70 (Italie), ici représentée par Madame Iulia Cianfrone, employée privée, demeurant à Lanciano (CH), viale Marconi 53, en vertu d'une procuration, lui délivrée le 18 décembre 2001.

2.- Dott. Siro Zanoni, expert-comptable, demeurant à Milan, Via Gesù, 19 (Italie), ici représenté par Monsieur Tonino Cola, expert-comptable, demeurant à Verone (VR) Via 4 Novembre, 26, (Italie), en vertu d'une procuration lui délivrée le 18 décembre 2001.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

Exposé préliminaire

I.- Que la société CAPITAL INVESTMENT TRUST S.p.A. prédésignée, et Dott. Siro Zanoni, prénommés, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée de droit italien IMMOBILIARE VAL MALENCO S.r.l., ayant son siège social à Milan (MI), Via Gesù, 19, constituée suivant acte reçu par Maître Gino D'Antonio Nussi, notaire de résidence à Milan, en date du 24 décembre 1948, inscrite sous le numéro 61428 de son répertoire (rac 2874).

II.- Que le capital social de la société IMMOBILIARE VAL MALENCO S.r.l., prédésignée, s'élève actuellement à vingt millions de lires italiennes (ITL 20.000.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales détenues comme suit:

a.- à concurrence de dix-neuf mille cinq cents (19.500) parts sociales par la société CAPITAL INVESTMENT TRUST S.p.A., prédésignée,

b.- à concurrence de cinq cents (500) parts sociales par Dott. Siro Zanoni, prénommé.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social de la société de Milan (MI) Via Gesù, 19 à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal et de changer sa nationalité d'italienne en luxembourgeoise.

2.- Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes de la société au 1^{er} juin 2001, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

3.- Décision que le capital social au montant actuel de vingt millions de lires italiennes (ITL 20.000.000,-), sera représenté par deux mille (2.000) parts sociales sans valeur nominale.

4.- Augmentation du capital social à concurrence de quarante millions vingt-quatre mille trois cent soixante-dix lires italiennes (ITL 40.024.370), pour le porter de son montant actuel de vingt millions de lires italiennes (ITL 20.000.000), à soixante millions vingt-quatre mille trois cent soixante-dix lires italiennes (ITL 60.024.370,-), par incorporation de réserves à due concurrence, sans cependant créer et émettre des parts sociales nouvelles.

5.- Décision de donner décharge pleine et entière au gérant actuel de la société pour sa gestion pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

6.- Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer dorénavant en EURO (EUR) et conversion au taux de change conventionnel de EUR 1,-=ITL 1.936,27 du capital social de ITL 60.024.370,- en EUR 31.000,-

7.- Transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme.

8.- Changement de la dénomination en VAL MALENCO S.A.

9.- Décision que le capital sera désormais représenté par 310 actions de EUR 100,- chacune.

10.- Refonte des statuts.

11.- Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire.

L'assemblée, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Milan (MI) Via Gesù, 19 (Italie) à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal et de changer sa nationalité d'italienne en luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée générale arrête et approuve les bilan et compte de profits et pertes de la société au 1^{er} juin 2001, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture au Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que le capital social au montant actuel de vingt millions de lires italiennes (ITL 20.000.000,-) sera représenté par deux mille (2.000) parts sociales sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante millions vingt-quatre mille trois cent soixante-dix lires italiennes (ITL 40.024.370,-) pour le porter de son montant actuel de vingt millions de lires ita-

liennes (ITL 20.000.000,-) à soixante millions vingt-quatre mille trois cent soixante-dix liras italiennes (ITL 60.024.370), sans pourtant créer et émettre des parts sociales nouvelles.

L'assemblée générale constate que la libération du montant de l'augmentation de capital ci-avant décidée a été faite par incorporation au capital social d'un montant de quarante millions vingt-quatre mille trois cent soixante-dix liras italiennes (ITL 40.024.370,-) à prélever à due concurrence sur les résultats reportés.

La preuve de l'existence desdits résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge plein et entière à la gérante Madame Maria Noemi Trabuchelli, expert-comptable, demeurant à Milan (MI) Piazzale di Porta Lodovica 6 (Italie), pour sa gestion pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant exprimé en Euro (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel au montant de soixante millions vingt-quatre mille trois cent soixante-dix liras italiennes (ITL 60.024.370,-), après augmentation de capital au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-)=mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept liras italiennes (ITL 1.936,27), en capital d'un montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-).

Septième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société à responsabilité limitée existante en société anonyme conformément à la faculté prévue à l'article trois (3) de loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ladite transformation ne donnant pas lieu à une personnalité juridique nouvelle.

Le capital et les réserves, tels qu'ils existent depuis l'augmentation de capital ci-avant, demeurant intacts, de même que tous les éléments d'actif et de passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Il résulte d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., en date du 18 décembre 2001, que la valeur des actifs nets de la société à responsabilité limitée est au moins égale au montant de son capital social (avant augmentation de capital).

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, nous pouvons conclure qu'à notre avis le montant des avoirs nets de la société est au moins égal au nombre et à la valeur des actions représentatives de son capital social, après augmentation à EUR 31.000.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre du transfert du siège social de la société, de sa transformation en société anonyme, et de l'augmentation de capital à EUR 31.000.»

Le rapport demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en VAL MALENCO S.A.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide que le capital social au montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sera dorénavant représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Dixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, aux usages et formalités usitées dans ce pays, l'assemblée décide de procéder à un refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de VAL MALENCO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à vingt mille euros (EUR 20.000,-) et en tous les cas ceux ayant comme objectif des participations dans des sociétés, immeubles, demandes de prêts hypothécaires et prêts, tous ceux-ci sont réservés à l'Assemblée Générale, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois d'août à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Sont appelées aux fonctions d'administrateur:

a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à L2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: I. Cianfrone, T. Cola, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 865, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(14896/239/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

ETABLISSEMENTS A. POECKES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3786 Tétange, 25, rue Pierre Schiltz.

R. C. Luxembourg B 13.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14784/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

ANCIENNE MAISON JOSY WELTER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, place du Puits Rouge.

R. C. Luxembourg B 5.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14785/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

SPERALUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 35, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 36.867.

Im Jahre zweitausendundeins, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SPERALUX S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 35, Parc d'Activité Syrdall, R. C. Luxemburg Sektion B Nummer 36.867.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet in der Form einer Gesellschaft unter beschränkter Haftung und unter der Bezeichnung SPERALUX, S.à r.l. gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 17. April 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 400 vom 21. Oktober 1991.

Die Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar André Schwachtgen, am 20. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 491 vom 19. Oktober 1993, und durch Urkunden des amtierenden Notars:

- am 14. März 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 332 vom 21. Juli 1995;

- am 2. April 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 337 vom 13. Juli 1996;

- am 22. November 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 156 vom 1. April 1997;

- am 8. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 714 vom 20. Dezember 1997;

- am 14. August 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 822 vom 11. November 1998;

- am 16. November 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 87 vom 12. Februar 1999;

- in eine Aktiengesellschaft umgewandelt und SPERALUX S.A. bezeichnet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 316 vom 5. Mai 1999;

- am 7. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 884 vom 24. November 1999;

- am 2. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 350 vom 14. Mai 2001.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christoph Rass, Diplom-Volkswirt/Kaufmann, wohnhaft in Trier (Deutschland).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach (Luxemburg).

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Ulrich Rass, Jurist, wohnhaft in Trier (Deutschland).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 125.000,- EUR, um es von seinem jetzigen Betrag von 700.000,- EUR auf 825.000,- EUR zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 1.000 neuen Aktien mit einem Nominalwert von je 125,- EUR.

2.- Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien durch Einbringen von freien Rücklagen.

3.- Entsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel drei der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um hundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von siebenhunderttausend Euro (700.000,- EUR) auf achthundertfünfundzwanzigtausend Euro (825.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von tausend (1.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Die hiervor beschlossene Kapitalerhöhung wird integral von den jetzigen Aktieninhabern getätigt und die tausend (1.000) neuen Aktien ihnen zugeteilt im Verhältnis der bisherigen Beteiligung am Kapital durch Einbringen von freien Rücklagen in die Gesellschaft in Höhe von hundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR).

Das Bestehen dieser Rücklagen wurde dem amtierenden Notar mittels Buchführungsbelegen nachgewiesen, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel drei der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt achthundertfünfundzwanzigtausend Euro (825.000,- EUR) und ist eingeteilt in sechstausendsechshundert (6.600) Aktien von jeweils hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt fünfundvierzigtausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Die hiervor getätigte Kapitalerhöhung wird auf 5.042.487,50 LUF abgeschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Rass, A. Thill, U. Rass, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2002, vol. 516, fol. 62, case 11. – Reçu 12,39 euros.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Junglinster, den 15. Februar 2002.

J. Seckler.

(14919/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

WALDBILLIG VICTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5482 Wormeldange, 21, rue Remeschter.

R. C. Luxembourg B 27.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14786/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

OFFICE FUTURE INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg/Kirchberg, 63, boulevard Prince Félix.
R. C. Luxembourg B 28.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(14787/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

MARBRERIE BERTRAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 151-156, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 19.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(14788/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

INGENIERIE TECHNIQUE ET FINANCIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 59.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(14789/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

AGENCE IMMOBILIERE CLAUDE MICHELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 54, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 47.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(14790/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

FINATRUST, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 20.639.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 21 juin 2001

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés au 1 ^{er} janvier 2000	- 23.863,52 EUR
Bénéfice 1999	100.490,95 EUR
Affectation à la réserve légale.	- 10,65 EUR
Acompte sur dividendes au 2 octobre 2000	- 466.821,79 EUR
Bénéfice au 31 décembre 2000	<u>388.493,43 EUR</u>
Perte à reporter sur l'exercice suivant	- 1.711,58 EUR

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

L'assemblée ratifie la décision prise par le conseil d'administration en date du 2 octobre 2000 à savoir la distribution d'un acompte sur dividende de EUR 466.821,79.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14892/279/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

EURO GEST COFFEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 67.192.

L'an 2002, le 16 janvier à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme EURO.GEST.COFFEE S.A., établie et ayant son siège social à L-1168 Luxembourg, 32, rue du Curé, inscrite au registre de commerce, section B 67.192.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Baretta.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle Welschen.

A) Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre de jour.

B) Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et décide de:

1) Transférer le siège social de la société EURO.GEST.COFFEE S.A., du 32, rue du Curé à Luxembourg, au 10, rue Willy Goergen à Luxembourg.

2) Accepter la démission en qualité d'administrateurs des personnes suivantes et de leur accorder quitus:

- la société WIZARD S.à.r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse
- la société CYGNUS GROUP LTD The Creque Building PO Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Island
- M. Christian Groke, expert-comptable, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange.

Résolutions

1) L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société EURO.GEST.COFFEE S.A., du 32, rue du Curé à Luxembourg au 10, rue Willy Goergen à Luxembourg.

2) L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de leur fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de leur mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales aux personnes suivantes:

- La société WIZARD S.à.r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse
- La société CYGNUS GROUP LTD The Creque Building PO Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Island
- M. Christian Groke, expert-comptable, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange

3) Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- M. Lex Thielen, avocat à la Cour, demeurant au 10, rue Willy Goergen à Luxembourg
- M. Philippe Stroesser, avocat à la Cour, demeurant au 10, rue Willy Goergen à Luxembourg
- La société SARAH S.A. ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen à Luxembourg

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 16 janvier 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 2. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14890/318/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

RESULTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.695.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 19 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de BEF 7.000.000,- est converti en EUR 173.525,47.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 173.525,47, représenté par 7.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour RESULTEX S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 67, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14816/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

COPERNIC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 37.454.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. Fontaine

Administrateur

(14794/792/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

COPERNIC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 37.454.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. Fontaine

Administrateur

(14795/792/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

COPERNIC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 37.454.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. Fontaine

Administrateur

(14796/792/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

COPERNIC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 37.454.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. Fontaine

Administrateur

(14797/792/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

PARNUK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 35.817.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. Fontaine

Administrateur

(14793/792/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

SERVI-TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 1, rue de l'Usine.
R. C. Luxembourg B 46.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14791/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

FONTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.684.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour FONTEX HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14806/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

EUROFIP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.758.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 février 2002 à 11.00 heures

Résolutions

L'assemblée constate le versement d'un montant de EUR 68.860,- (soixante-huit mille huit cent soixante euros) dont EUR 43.167,41 pour couverture des pertes et EUR 25.692,59 pour la constitution d'une réserve libre.

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, en euro le capital social souscrit de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), ainsi que la valeur nominale des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentatives de ce capital social, au cours de change officiel entre le franc luxembourgeois et l'euro, soit 40,3399.

Suite à cette conversion, le capital social souscrit de la société sera de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf centimes), représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 24,7893524773 (vingt-quatre euros et sept huit neuf trois cinq deux quatre sept sept trois cents) entièrement libérées.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de EUR 13,31 (treize euros trente et un centimes), en vue d'arrondir le capital social souscrit actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros vingt-neuf centimes) et de le porter à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), sans création d'action nouvelle, mais par augmentation de la valeur nominale des 1.250 actions existantes, en portant celle-ci de son montant actuel de EUR 24,7893524773 (vingt-quatre euros et sept huit neuf trois cinq deux quatre sept sept trois cents) à EUR 24,80 (vingt-quatre euros quatre-vingt centimes), l'augmentation de capital étant à libérer par le débit du compte réserve spéciale.

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société, afin que ce dernier ait la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros quatre-vingt centimes), entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est à EUR 248.000,- (deux cent quarante-huit mille euros) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros quatre-vingt centimes).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROFIP HOLDING S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 67, case 8. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14820/024/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

LA POUDRERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.342.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 564, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2002.

LA POUDRERIE S.A.

Signatures

(14808/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

QUARTZ FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 22.321.

—
Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Signature

Administrateur

(14798/792/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

QUARTZ FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 22.321.

—
Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Signature

Administrateur

(14799/792/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

QUARTZ FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 22.321.

—
Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Signature

Administrateur

(14800/792/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

QUARTZ FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 22.321.

—
Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Signature

Administrateur

(14801/792/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

ROYAL ASCOT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.209.

—
Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 21 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LU F 7.000.000,- est converti en EUR 173.525,47 avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 21 novembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 173.525,47 à un montant de EUR 173.600,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 74,53 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur la réserve légale.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 248,-.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 21 novembre 2001 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euros, de sorte que le capital autorisé actuel de LUF 50.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 1.240.000,- avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 173.600,-, représenté par 700 actions d'une valeur nominale de EUR 248,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour ROYAL ASCOT HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 67, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14814/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

MINI MAX DATA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 53.977.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Commissaire

Signature

(14802/792/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

MINI MAX DATA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 53.977.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Commissaire

Signature

(14803/792/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

MINI MAX DATA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.977.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Commissaire

Signature

(14804/792/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

MINI MAX DATA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.977.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Commissaire

Signature

(14805/792/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

CD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.499.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

CD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(14818/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

CD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.499.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 décembre 2001

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration

M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

M. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 67, case 8. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14819/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

NABU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.892.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 31 mars 1995 entre la société anonyme NABU S.A. et la société anonyme BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été résilié en date du 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14824/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

NABU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.892.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 27 décembre 2001

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, avec effet au 27 décembre 2001, de Messieurs Alessandro Jelmoni, Eliseo Graziani et Mario Iacopini de leur fonction d'administrateur de la société.

Il est convenu de lire, dans la 4^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2001, le terme «nommer» en lieu et place du terme «coopter».

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortant pour l'exercice de leur fonction.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société, en remplacement des administrateurs sortant:

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Sandweiler
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Differdange.

L'assemblée générale décide de leur conférer mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2002.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend également acte de la démission, avec effet au 27 décembre 2001, du commissaire aux comptes, HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 32, rue Jean-Pierre Basseur, L-1258 Luxembourg.

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge au commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de sa fonction.

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes de la société, en remplacement du commissaire aux comptes sortant:

FIN-CONTROL S.A. 13, rue Beaumont L-1219 Luxembourg

L'assemblée générale décide de lui conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide également de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14825/024/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

CENTURY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.199.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 19 mai 2000 entre la Société Anonyme CENTURY INVESTMENTS S.A. et la Société Anonyme BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a été résilié en date du 21 décembre 2001.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Aux fins de réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14822/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

CENTURY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 76.199.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14853/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

CENTURY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.199.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue de façon extraordinaire en date du 21 décembre 2001

Cinquième résolution

Selon la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2001, l'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Virgilio Ranalli et de Monsieur Philippe Pasquazy de leur fonction d'administrateur de la société, et ce sans pouvoir à leur remplacement.

L'Assemblée Générale décide de réduire le nombre de postes d'administrateurs de cinq à trois.

De plus, l'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'Administrateur de la société et ratifie la cooptation de Monsieur Eliseo Graziani, employé privé demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs sortant pour l'exercice de leur fonction.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet au 21 décembre 2001, de Messieurs Alessandro Jelmoni, Mario Iacopini et Eliseo Graziani de leur fonction d'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortant pour l'exercice de leur fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée décide de leur conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

Septième résolution

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission, avec effet au 21 décembre 2001, du Commissaire aux comptes, HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de sa fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société:
- FIN-CONTROL S.A., 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
L'Assemblée décide de lui conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide également de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante:
23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14842/024/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

MECCANICA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.004.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour extrait conforme

MECCANICA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(14821/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

SEMS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.428.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2001

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Lanners René sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Pour extrait sincère et conforme

SEMS INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 64, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14860/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.150.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 3 février 1998 entre la Société Anonyme Holding HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A. et la Société Anonyme BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été résilié en date du 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14826/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.150.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 17 décembre 2001*

Sixième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission, avec effet au 17 décembre 2001, de Messieurs Alessandro Jelmoni, et Mario Iacopini de leur fonction d'administrateur de la société.

L'Assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortant pour l'exercice de leur fonction.

L'Assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société, en remplacement des administrateurs sortant:

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Sandweiler
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée décide de leur conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2002.

Septième résolution

L'assemblée générale prend également acte de la démission, avec effet au 17 décembre 2001, du Commissaire aux comptes, HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

L'Assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de sa fonction.

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la société, en remplacement du commissaire aux comptes sortant:

FIN-CONTROL S.A. 13, rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

L'Assemblée décide de lui conférer mandat jusqu'à l'Assemblée générale qui sera tenue en 2002.

Huitième résolution

L'Assemblée générale décide également de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:
23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14827/024/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.150.

—
Les bilans au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14855/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

GESMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.999.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 6 février 2001*

Le Conseil accepte la démission de Mme Anna Mantice de son poste d'Administrateur.

M. Alexis De Bernardi, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 17, rue Beaumont, L-1219, comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003; l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

GESMAR INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 64, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14861/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

FINSBURY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 77.745.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 8 septembre 2000 entre la Société Anonyme FINSBURY S.A. et la Société Anonyme BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été résilié en date du 28 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14830/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

FINSBURY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 77.745.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société
tenue de façon extraordinaire en date du 28 décembre 2001*

Première résolution

Selon la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2001, l'Assemblée prend acte, de la démission de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et ratifie la cooptation de Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge à l'administrateur sortant pour l'exercice de sa fonction.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet au 28 décembre 2001, de Messieurs Alessandro Jelmoni, Mario Iacopini et Eliseo Graziani de leur fonction d'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortant pour l'exercice de leur fonction.

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le nombre de postes d'administrateurs de trois à quatre.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, employée privée, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, employée privée, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'Assemblée décide de leur conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission, avec effet au 28 décembre 2001, au Commissaire aux comptes, HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 32, rue Jean-Pierre Basseur, L-1258 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de sa fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société:

- CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

L'Assemblée décide de lui conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide également de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante:

18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14831/024/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

PROMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 24.296.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale du 13 juin 2001

Le conseil d'administration se compose des membres suivants:

- Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, Luxembourg,
- Madame Yvette Ferrari, comptable, Luxembourg,
- Monsieur Tom Bultereys, administrateur-délégué, Bettembourg.

Le commissaire est M. Patrick Uhres, homme d'affaires, Luxembourg.

Tous ces mandats viennent à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 61, case 2. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14898/603/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

PROMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 24.296.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juin 2001

L'assemblée procède à l'adaptation des statuts à l'euro d'après les modalités suivantes avec effet au 1^{er} janvier 2002:
Le capital social de 10.000.000,- francs luxembourgeois est converti en 247.893,52 euros. Le capital social est augmenté de 2.106,48 euros, prélevés sur les bénéfices reportés, pour être porté à 250.000,- euros.

La mention de la valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille (250.000,-) euros, représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 61, case 2. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14899/603/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

PROMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 24.296.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 61, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2002.

(14904/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.
